

# **Dispositif Qu(ART)ier**

## **APPEL A CANDIDATURE**

dans le domaine du paysage et des arts plastiques sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

### **POUR LA RESIDENCE-MISSION D'ARTISTES :**

#### **« ARTS DE JARDINS EN SOL MINEUR - LES HABITANTS PASSAGERS 2018 »**

##### **Acquisition d'une performance artistique unique**

### **1. CADRE ET CONTEXTE**

Du temps de l'exploitation charbonnière, les jardins des logements miniers servaient de potagers pour l'alimentation et d'espaces de détente pour les mineurs après leur travail au fond. Leur entretien constituait un « loisir hygiénique » encouragé par les compagnies minières afin de contrôler le temps libre des ouvriers et la vie de la cité. Ces jardins existent toujours aujourd'hui mais sont peu investis par les habitants.

Le projet « Arts de jardins en sol mineur », labellisé EuraLens, s'inscrit dans la dynamique des grands projets d'aménagement du territoire, de la gestion du label Patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

Dans ce cadre, la CALL met en œuvre, via son dispositif Pays d'art et d'histoire et au travers d'une stratégie partagée, une série d'actions permettant de développer le lien social, l'attractivité du territoire et le tourisme. Le projet touche à la fois à l'agriculture, à la santé, à l'insertion, au patrimoine, à l'art, à la culture, à l'écologie, au cadre de vie, aux relations de voisinages etc.

Intitulée « les habitants passagers », la résidence mission permet de sensibiliser les habitants et d'enclencher une dynamique d'appropriation collective autour des jardins des cités minières.

Cette résidence-mission est pilotée dans le cadre du dispositif Pays d'art et d'histoire par la CALL avec ses partenaires (Mission Bassin Minier, Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France, Villes de Mazingarbe, Méricourt et Sallaumines, Maisons et cités, Euralens, Education Nationale, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Région Hauts-de-France) réunis au sein d'un comité de pilotage.

### **2. PERIMETRE D'INTERVENTION**

- Quartier des 3 cités à Mazingarbe (périmètre et zone tampon UNESCO )
- Cité du 3-15 entre Sallaumines et Méricourt (zone tampon UNESCO)

Ces cités minières connaissent des difficultés avérées et sont en Quartier Politique de la Ville. Les communes et le bailleur concernés ont souligné la difficulté d'impliquer les habitants de ces quartiers et la faiblesse relative des relais existants pour les mobiliser.

### **3. LA RESIDENCE MISSION**

Elle repose sur la disponibilité d'un collectif d'artistes relevant des domaines du paysage et des arts plastiques positionné de manière centrale sur les cités minières sélectionnées pendant 6 mois afin que les artistes puissent partager leurs univers artistiques, leurs savoirs et leurs expériences avec les habitants et investir avec eux la problématique des jardins.

Il est important de bien prendre en compte le fait que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour les artistes en résidence, il s'agit, outre de faire découvrir et partager leurs univers artistiques, leurs expériences et leurs savoir-faire, de s'engager dans une démarche d'expérimentations aux côtés des partenaires du projet pour contribuer à révéler les jardins ainsi que leurs potentialités aux habitants des cités minières concernées par le périmètre de la résidence.

Toutefois, ces expérimentations donneront lieu à des gestes artistiques coproduits avec les habitants et visibles depuis l'espace public ou pouvant s'y inscrire.

Cette dynamique collective de réappropriation des jardins bénéficiera également d'approches croisées ouvrant sur d'autres formes de sensibilisation et de médiation articulant les interventions artistiques et celles de professionnels du patrimoine et du cadre de vie. A ce titre, le Pah et les partenaires culturels du périmètre de la résidence s'impliqueront fortement aux cotés des artistes. Plus largement, elle croisera les pratiques d'acteurs impliqués dans d'autres volets de la dynamique « Arts de jardin en sol mineur » (professionnels de l'environnement, du numérique, paysagistes, cuisiniers etc.) dans ce qui se veut être un laboratoire original d'action culturelle patrimoniale.

Afin de prendre connaissance en détail de la forme résidence-mission et de ses attendus, les candidats sont expressément invités à prendre connaissance du document :

Qu'est-ce qu'une résidence-mission?

Pour ce faire il suffit de cliquer sur le lien suivant :

[http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence\\_mission\\_mise\\_a\\_jour\\_octobre\\_2016.pdf](http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf)

#### 4. ENJEUX ET OBJECTIFS

- **sensibiliser les habitants et enclencher une dynamique d'appropriation collective autour des jardins des cités minières (cf. dynamiques Arts de jardins en sol mineur, Bassin minier Patrimoine mondial, Euralens, Pays d'art et d'histoire, ERBM...)**

- **favoriser l'émergence de projets initiés par les habitants sur les jardins et espaces publics des cités minières par la présence artistique et l'action culturelle afin que les habitants soient pleinement acteurs de leur cadre de vie**

- **contribuer à renforcer les échanges entre habitants et acteurs institutionnels afin que ces derniers puissent accompagner les projets des habitants au-delà de la durée de la résidence**

- permettre aux habitants, aux enfants et aux jeunes du périmètre défini de bénéficier dans leurs temps d'activités, d'apprentissage, de formation, de loisirs ou de scolarité d'un certain nombre de contacts privilégiés, d'une proximité active avec les artistes et contribuer ainsi par la rencontre avec ceux-ci, leurs univers de travail, leurs regards portés sur le territoire à les sensibiliser au rôle positif que peuvent jouer les jardins dans leur cadre de vie. La présence des artistes permettra de développer la curiosité, l'imaginaire et l'expérimentation sensible.

- participer, de manière concrète autant que sensible, à la mise en œuvre aux côtés des enseignants et des professionnels mobilisés d'une médiation sur la place des jardins qui s'appuiera sur le savoir-faire du Pays d'art et d'histoire en partenariat avec les acteurs artistiques et culturels ainsi que le monde associatif déjà en action sur le territoire.

- si la résidence-mission repose sur une importante disponibilité des artistes et sur leur mobilité sur le périmètre retenu, c'est pour qu'ils (elles) puissent expérimenter artistiquement avec la collaboration du plus grand nombre d'acteurs impliqués.

- la résidence-mission ambitionne d'aborder les jardins dans leurs dimensions d'espaces publics et non publics dans le cadre d'une approche centrée sur la qualité du cadre de vie. L'idée est de partir des habitants dans leur diversité, en tenant compte de leurs difficultés, de leurs besoins et de leurs envies, pour positionner les jardins comme un potentiel à (ré)-investir.

- les artistes, en lien avec les partenaires impliqués, pourront mobiliser les habitants et initier des dynamiques en les invitant à :

- exprimer leurs souvenirs, leurs ressentis et leurs aspirations sur les espaces de jardins
- identifier et révéler les potentialités de ces espaces (jardins pépites existants ou en devenir)
- créer/transformer pour les valoriser

## **5. MISE EN OEUVRE**

### **1) Pilotage et accompagnement de la résidence-mission**

C'est la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) qui est l'opératrice de la résidence-mission en s'adjoignant l'appui technique de ses différents partenaires.

La CALL rémunère le collectif d'artistes-résidents. Via son service Pays d'art et d'histoire, elle assure également :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission
- l'accompagnement des artistes résidents en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail
- la dynamique de médiation patrimoniale

Auprès du public scolaire et dans le cadre de leurs missions, les établissements scolaires, pour leur part :

- s'engagent à accompagner les équipes enseignantes dans la dynamique du projet conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidature ;
- prévoient un temps d'échanges permettant aux enseignants de faire connaissance avec les artistes retenus, de manière préalable à la résidence-mission, et d'être sensibilisés au projet arts de jardins.

Une information similaire est effectuée par les communes et les structures culturelles associées, en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par le programme de la résidence-mission.

Les Villes de Mazingarbe, Méricourt et Sallaumines sont les relais de proximité du projet. Elles assument un soutien en termes de mobilisation des acteurs, de communication, d'appui administratif et logistique. Elles assument également la prise en charge de l'hébergement du collectif d'artistes (logement, fluides, espace cuisine pour la préparation des repas, connexion internet).

En articulation avec la présence artistique, les partenaires s'engagent à développer des actions de médiation croisées contribuant à révéler les jardins et leurs potentialités auprès des habitants des cités minières concernées.

### **2) La résidence-mission se déroule en deux phases :**

**Une première phase (prévue début avril 2018), sous forme d'une quinzaine d'immersion,** est constituée de rencontres organisées avec les diverses équipes de professionnels ou associations en lien avec les habitants et des équipes de professionnels de l'éducatif, du péri et hors scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, et professionnels des collectivités, responsables d'associations ... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique menée par les artistes. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées. Elles peuvent même, déjà, être prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part des artistes.

Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter aux artistes en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner le jeune public et les habitants.

**Une seconde phase, qui se déploie sur tout le reste du temps de résidence (prévue de début mai à fin septembre 2018)** et au cours de laquelle les artistes en résidence et les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du hors scolaire ainsi que l'ensemble des acteurs préalablement rencontrés se retrouvent afin de construire une forme d'action, certes légère et, a priori, éphémère mais délibérément artistique à mener en direction des enfants, des jeunes et des habitants.

Ancrés sur la problématique des jardins, fortement imprégnés de la démarche artistique propre aux artistes-résidents et destinés à en favoriser la familiarisation ou la mise en proximité, les gestes artistiques se veulent toujours très simples. Ils peuvent être, selon les cas :

- participatifs (impliquant des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas
- spectaculaires ou modestes,
- jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, préparés à vue

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité.

S'ils peuvent se déployer au sein des établissements, équipements ou structures, les gestes artistiques peuvent naturellement au regard de l'objet de la résidence s'envisager dans les jardins et l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié aux artistes-résidents et aux équipes professionnelles co-réalisatrices.

Ces gestes artistiques pourront en outre enrichir plusieurs temps forts identifiés comme des rendez-vous potentiels à investir pour rencontrer les habitants et donner de la lisibilité à la résidence-mission ainsi qu'à la dynamique « Arts de jardins » :

- Fête de la nature : du mercredi 23 mai au dimanche 27 mai 2018
- Fête des voisins : vendredi 25 mai 2018
- RDV aux jardins / « Jardins d'artistes » dans le parc de la mairie à Mazingarbe : 1<sup>er</sup> we de juin
- Le Bassin minier fête le Patrimoine mondial : du 23 juin au 08 juillet
- Fête de la chaîne des parcs : we du 30 juin à confirmer
- Fête champêtre : dernier week-end de juin à Sallaumines (cf. possible action intergénérationnelle entre des habitants du 3-15 et le foyer de personnes âgées
- « Sallaumines en fêtes » : fin juin début juillet en cœur de ville ou parc Deleury

- « G'art à vous » à Méricourt en juillet/août dans les quartiers PV (animations diverses : ressources de la gare dans les quartiers, transat, caravane + artistes ?)
- Idem à Sallaumines en juillet août avec une caravane support
- 15-16 septembre : Journées européennes du patrimoine
- Carnaval à Mazingarbe : mi-septembre
- Lancements de saisons de la MAC, la Gare et la ferme Dupuich: mi-septembre
- Portes ouvertes ateliers d'artistes : en octobre à Sallaumines

### **3) Au regard des objectifs précités, le mode opératoire prévoit également :**

- l'implication des partenaires (communes, bailleurs, acteurs sociaux et culturels...) dans la rédaction du présent appel à candidature ainsi qu'au jury de sélection du collectif d'artistes
- d'associer étroitement les habitants avec un souci de parité et d'intergénérationnalité : conseils citoyens des quartiers ciblés, de même que les CCAS, les centres sociaux et culturels, les CAJ, les associations et les établissements scolaires des communes
- de faciliter l'accès des habitants à la connaissance des acteurs institutionnels et à leurs réseaux afin de favoriser l'émergence de projets initiés par les habitants et leur accompagnement (cf FTU, PIC...) au-delà de la durée de la résidence
- que le collectif d'artistes retenu soit doté d'une capacité éprouvée à travailler avec les habitants en contexte « Quartier Politique de la Ville » afin de disposer d'une force de frappe artistique adaptée
- que les artistes du collectif sont clairement invités à aller à la rencontre des habitants : porte à porte, gestes artistiques dans l'espace public pour interpeller et nouer le dialogue, interventions dans le cadre de temps réunissant les habitants : assemblée de quartier, fête des voisins, réunion d'associations etc.
- que les artistes du collectif favoriseront également des gestes artistiques participatifs de nature à mobiliser plus fortement la population et à valoriser les compétences des habitants.
- que le temps effectif de résidence de 4 mois ETP soit étalé sur une durée supérieure (6 mois minimum) de manière à laisser le temps nécessaire à la rencontre et éviter la frustration déjà rencontrée sur d'autres projets de ce type d'un travail qui s'achève alors même que les habitants commençaient à s'y investir.

#### **4) Communication autour de la résidence-mission**

Nul habitant du périmètre concerné n'étant censé ignorer la présence des artistes-résidents et leurs productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population.

Il est prévu d'utiliser les réseaux et supports de communication des différents acteurs partenaires pour mobiliser les habitants (bulletin municipal, journal du bailleur, réseaux sociaux, etc.). Une information générale à destination de la population des cités concernées sera mise en place par les villes de Mazingarbe, Méricourt et Sallaumines et par Maisons et Cités.

Il est également à noter que la rémunération du collectif d'artistes intègre un budget de communication complémentaire leur permettant d'informer les habitants en conciliant créativité et efficacité.

Il est également attendu des artistes qu'ils mettent en place un blog afin de permettre au plus grand nombre de suivre l'actualité de la résidence.

#### **6. PARTENAIRES ET POINTS D'APPUI**

- **Espace Culturel, La Ferme Dupuich** 3 rue Lefebvre 62670 Mazingarbe 03 21 69 20 90
- **Centre social Maison des 3 cités** chemin de La Bassée 62670 Mazingarbe 03 21 37 28 00 - [csm3c@orange.fr](mailto:csm3c@orange.fr) Directeur Maison des 3 cités : [francois.csmazingarbe@orange.fr](mailto:francois.csmazingarbe@orange.fr)
- **Association / conseil citoyen des 3 cités** 36 boulevard de la fosse 62670 Mazingarbe. Président du conseil citoyen des 3 cités : Grégory Verschelden : [a2c3cmazingarbe@gmail.com](mailto:a2c3cmazingarbe@gmail.com)
- **Espace culturel la Gare, Eco-quartier du 4/5 Sud**, rue de la Gare 62680 Méricourt 03 91 83 14 85 [singrid.korbas@mairie-mericourt.fr](mailto:singrid.korbas@mairie-mericourt.fr) et [sophie.mollet@mairie-mericourt.fr](mailto:sophie.mollet@mairie-mericourt.fr)
- **Salle Aimé Lambert** dans le quartier du 3-15 à Méricourt
- **La Maison de l'Art et de la Communication** rue Arthur Lamendin 62430 Sallaumines 03 21 67 00 67 - [mac@ville-sallaumines.fr](mailto:mac@ville-sallaumines.fr)
- **Café du projet** rue Arthur Lamendin 62430 Sallaumines.
- **Maison des artistes Ambroise Croizat** Rue Arthur Lamendin 62430 Sallaumines.
- **Association Maisons et Jardins Partagés du 3 (AMJP3)** 20 Rue de Méricourt, 62430 Sallaumines. L'association est basée dans une habitation de la cité du 3/15 mise à dispo de par convention avec M&C et la Ville (petites réunion + jardin potentiellement utilisable avec l'accord de l'association)
- **Conseil citoyen cité du 3-15** [sophie.mollet@mairie-mericourt.fr](mailto:sophie.mollet@mairie-mericourt.fr)

## **7. PERIODE ET DUREE DE LA RESIDENCE**

La résidence, prévue début avril à fin septembre 2018, est de 4 mois ETP répartis sur 6 mois, les artistes s'engageant à assurer une présence régulière sur l'ensemble de cette période.

## **8. CONDITIONS FINANCIERES**

Les artistes-résidents bénéficient d'une rémunération globale (toutes charges, taxes et cotisations comprises ainsi que, lorsque concerné, les droits d'auteurs) qui ne pourra pas excéder 64 000 euros TTC.

C'est la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui prend en charge le coût de cette rémunération.

Cette somme recouvre pour l'intégralité de la période de résidence :

- jusqu'à 48 000 euros pour la présence exclusive et les interventions diverses auprès des publics de 3 artistes minimum.
- jusqu'à 16 000 euros pour la diffusion d'œuvres, leurs co-élaborations et restitutions de gestes artistiques, leurs déplacements et leurs frais divers.

Les artistes-résidents doivent disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule pour leurs déplacements sur le périmètre de la résidence.

Les frais de déplacement de l'artiste sur le territoire d'action (sur la base d'un forfait) et les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, le logement est mis à leur disposition sur le territoire. Enfin, un voyage aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) est également pris en charge.

En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

## **9. CADRE JURIDIQUE**

Un contrat spécifiant les engagements de l'artiste et ceux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est signé avant le début de la résidence.

Une convention de partenariat spécifiant les engagements des autres partenaires y sera annexée.

Le collectif retenu gardera les droits moraux et la propriété matérielle des travaux créés et présentés au cours de la résidence.

Le collectif cèdera par ailleurs à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et aux partenaires de la résidence les droits de reproduction et de présentation de ses travaux (photo, vidéo, numérique...) dans le cadre de la promotion, des actions pédagogiques et des restitutions de la résidence.



## 10. PROCEDURE A SUIVRE POUR LA CANDIDATURE

1) Peut donc faire acte de candidature tout collectif d'artistes professionnels français ou étranger.

2) Le collectif candidat doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Les artistes doivent maîtriser l'usage oral de la langue française. Ils doivent être détenteurs du permis de conduire et d'un véhicule personnel.

3) Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission\*.
- un curriculum vitae.
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique du collectif-candidat et ses productions/oeuvres.
- les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques\*.
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

\* Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que les artistes-candidats envisagent de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

Un jury réunissant les différents partenaires examinera les candidatures pour sélectionner les artistes ou le collectif retenu se tiendra à la mi-février.

Le présent appel à candidature est lancé sous réserve du vote des crédits correspondants dans le cadre du budget primitif 2018 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

L'ensemble du dossier est à adresser **en français, et de préférence sous format pdf, au plus tard le 12 février 2018 à midi** par envoi électronique avec comme sujet :

« Arts de jardins en sol mineur - Les habitants passagers 2018 »  
suivi du collectif candidat  
à l'adresse suivante : YCussey@agglo-lenslievin.fr

Dans le cas où le collectif candidat souhaite enrichir cet envoi d'une édition, dvd ou cd pour les oeuvres ou documents audiovisuels, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin  
A l'attention de M. Yann Cussey  
21 rue Marcel Sembat BP 65 – F – 62302 LENS CEDEX

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

Le comité de pilotage sera en mesure d'annoncer le nom du collectif retenu avant la fin du mois de février.

## CONTACT

Yann Cussey

Chargé de l'animation et du développement

du Pays d'art et d'histoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

YCussey@agglo-lenslievin.fr

Tél : 03 91 84 22 92

[Paysdartetdhistoire@agglo-lenslievin.fr](mailto:Paysdartetdhistoire@agglo-lenslievin.fr)

